

M. du Chailu quitte bientôt les rives du Gabon pour se livrer exclusivement au métier de chasseur, et son début fut un coup de maître. Un soir, étendu sur son lit d'occasion, il se sentait de vagues rêveries consolées de caïmans rétrogrades, de gorilles paradoxaux et d'éléphants imprévus par Buffon, lorsqu'il entendit bruisse comme le souffle léger d'un soupir de femme. Fort de son aménabilité vertueuse, et confiant dans sa solitude respectée, il faillit n'y point prendre garde, mais les songes s'élevaient en vol, et le jugea prudent de vérifier la cause de ce murmure insidieux.

Un premier coup d'œil jeté sur son lit, il frémissait. Il avait aperçu un gigantesque serpent enroulé sur lui-même, aux écailles luisantes, et heureusement immobile. Sans perdre le sang-froid si nécessaire aux chasseurs en chambre, il saisit son fusil et le déchargea à bout portant sur le monstre, qui, coupé en deux tronçons, se tordit dans de hideuses convulsions avant de rendre son âme à son canard. Il ne tarda pas à se lever, et se coucha complétement digérer sous le lit de M. du Chailu.

Ce serpent avait dix-huit pieds de long ! La petite caravane dont notre compatriote était le chef se composait de vingt-cinq nègres. Le noir aime et pratique la chasse, mais il est médiocre tireur, et ne rattrape ce défaut que par une souplesse merveilleuse et un sang-froid intolérable.

La campagne s'ouvrait brillamment. O triomphe ! on tua un léopard, la bête au talsman. Les coups de fusil, les chants, les cris s'entrechoquèrent, et les nègres dont le corps était barolé de large raie rouge et jaunes, accoururent danser au tour du cadavre une lumboula effrénée. La nuit s'écoula donc gaîment, mais à l'aube une sérieuse lumboula faillit ensanglanter la fête. Les vainqueurs se disputèrent ce talsman, qui n'est autre que la queue du léopard. Pour éviter la bataille, le chef fit tirer d'un coup de fusil la queue du léopard, et le talsman fut évité.

Ce choix était certes fort bizarre, car l'unique, la précieuse, l'inséparable propriété de ce talsman c'est d'assurer à son heureux possesseur de triomphants succès, en amour. La queue du léopard remplace la flèche du Cupidon. Jugez si les dévotion du Gabon et des pays circonvoisins sont avides de conquérir ce cordon de sonnette.

Aussi la colère de tous s'élevait dans une joie folle. Chacun pensa qu'il aurait bon marché du vieux noir lorsqu'il voudrait s'emparer du talsman convoité. Cependant plus la caravane avançait vers le pays des hommes singes, de ces gigantesques gorilles qui envahissent les forêts comme une plume et étouffent les nègres sur leur énorme poitrine velue, plus elle cessait d'être turbulente et devenait silencieuse.

L'Afrique équatoriale est bien réellement le paradis terrestre des noirs ; ils ont le droit au gibier, à la pêche et à ces fruits savoureux qui resplendent comme des pierres précieuses sur les branches des arbres luxuriants. La terre est une mamelle féconde qui nourrit sans effort ses enfants. Qui n'a pas vu ces forêts dont le dôme splendide rivalise en majesté avec la voûte céleste n'a rien vu !

Rien de plus sauvage et de plus grandiose que l'aspect de ces forêts inextricables variées à l'infini dans leurs fleurs émeraude, dans leurs feuillages énormes, et qui s'entre-tissent en arceaux autour des arbres géants. Rien de plus charmant que ces vertes chevelures capricieusement enroulées autour d'une roche rougeâtre qu'elles emmêlent de fleurs. Partout de saillants tableaux, un fouillis végétal ou la bizarrerie s'unit à l'élegance, un luxe inouï de rameaux et de festons étolés d'or, de corail et de vermillon. Qu'on se figure donc sous ces magnifiques arceaux de cathédrales verbeuses, au milieu de clartiers enroulés et éblouissants, la mesquine silhouette d'un de nos gentlemen de boulevard !

Nous ! il faut à ce cadavre superbe des membres robustes qui rappellent la statue antique, il faut... les plumes, les armes étranges, la nudité africaine et cette harmonie mesurée de la voix qui marque la marche de l'homme noir dans ces profondes solitudes.

Quand la caravane arriva à Nijari, le roi venait de mourir et ses obsèques allaient être célébrées. Le cadavre devait recevoir une dernière visite de ses sujets. Assis sur une chaise, il fut transporté dans la chambre principale de la case.

Il était revêtu triomphalement d'un habit et d'un pantalon noirs, à la mode de 1800. Près de lui, sa mère et les femmes de la tribu habillées de leurs cheveux, poussaient d'affreux hurlements en lui passant au cou des chapeteaux de verroterie. Pour compléter cette scène repoussante, un nègre coiffé de plumes et harnaché d'un costume de dents humaines posa sur le crâne du mort un vieux chapeau défoncé. Prodige de la civilisation !

A l'approche de ce tableau, à quelques pas à peine, au milieu d'une clarté qui rayonne en lumineuse arcade de pourpre et d'or sous une épaisse voûte de verdure, voyez se détacher une ombre sauvage et fière, un guerrier armé de flèches, de javelines et de haches, et le bouclier au bras. Les Fous sont ennemis ; mais M. du Chailu n'hésita pas à camper dans leur village. A son arrivée cependant une question politique des plus sérieuses agita tous les esprits. On venait découper un homme en tranches minces, et la quantité des morceaux ne se trouvait pas en rapport avec le nombre des convives, c'est-à-dire des habitants.

Quel moment propice pour une pré-

sentation à l'anglaise chez les anthropophages ! Mais notre chasseur ne s'effrayait pas pour si peu ; d'ailleurs c'était au roi qu'il avait affaire, et le roi ne pouvait partager l'effervescence du peuple, puisqu'il avait une part réservée, comme nous l'avons dit plus haut. M. du Chailu dut se résigner à voir Sa Majesté noire déguster avant son dîner, en guise d'apéritif, les yeux et la cervelle de ce morceau choisi.

Entièrement nu, sauf une bande de peau de léopard qui lui servait de tablier, cet étrange monarque des Fous avait fait peindre son corps en rouge vif, tandis que le dos, la poitrine et le ventre se distinguaient par un tatouage pittoresque de dessins indigènes du grand prix de Rome. Ses cheveux emperlés étaient nattes et ornés d'anneaux en cuivre ; sa barbe, aux crocs enroulés par les perles, se hérissait en foule formidable autour d'une bouche aux dents noires et luisantes en point.

Sur la poitrine de ce géant féroce s'élevaient à triple rang des colliers de joyaux dignes de figurer à la montre d'un Desirade. Vêtu aussi complétement que son époux, la reine, vieille, laide, ridée comme une guenon sur le retour, souriait avec la grâce d'une antique Gorgone au repos.

Accroupies autour de ces majestés, les autres femmes du roi et celles des ministres luttaient de coquetterie et d'ardeur à qui guerroyerait avec le plus de succès contre la vermine qui fourmillait dans leurs cheveux. Leur tenue de cérémonie consistait tout simplement en bracelets de fer ou de cuivre qui s'enroulaient parfois autour de bras charnuds et de jambes faites au moule.

Les Fous, après avoir interrogé M. du Chailu sur les usages, les lois et les coutumes de l'Europe, châtèrent pas à pas le regard comme supérieurs aux privilèges de la civilisation quant à la question du mariage. D'abord ils sont officiellement polygames, tandis que les Européens ne le font qu'officieusement. Puis le Fou achète sa femme nue ; quelques perles, une peau de léopard, deux ou trois défenses de p. chylisme et l'affaire est conclue. Le civilisé, au contraire, touche une dot quelconque, mais il doit payer la toilette et les plaisirs de madame ; gants, cheveux, poudres, crêpes, frisons, coques, boucles, nœuds, agrettes, cachemires, diamants, loges d'opéra, bains de mer, sport, stations thermales, voyages en Suisse et notes de Worth, voilà de quoi fonder rapidement la dot plus ou moins authentique.

La femme du Fout est forcée, elle, de nourrir son mari sur les produits de sa chasse et de sa pêche ; le surplus est échangé contre les ustensiles nécessaires au ménage, la peinture qui orne le corps des époux et les joyaux les moins vains. En voyage elle porte et étouffe les nègres sur leur énorme poitrine velue, plus elle cessait d'être turbulente et devenait silencieuse.

En résumé, le sort des femmes de ce pays est moins heureux que celui des Parisiennes, et en fait de galanterie, les gorilles pourraient en remontrer aux Fous et aux riverains du Gabon, si nous en croyons les anecdotes des voyageurs. Le gorille est l'animal qui a le plus de ressemblance et d'analogie avec l'homme. Avant d'entreprendre de courir ce singe extraordinaire, M. du Chailu recueillit avidement les récits des nègres sur ses habitudes.

Mon père, lui dit l'un d'eux, s'étant égaré un jour dans l'épaisseur de la forêt, se trouva tout à coup face à face avec un gorille haut de plus de six pieds, dont les yeux creux et sinistres jetaient des éclairs. Saisi d'effroi, il laissa tomber la lance qui tremblait dans sa main. Le gorille poussa un glissement saccadé qui ressemblait au rire du diable, puis saisissant la lance, il la broya entre ses dents formidables comme un brin de paille, la rejeta en tronc dans un pied de montagne, et s'éloigna en imitant le cri du Poëau moqueur.

Le gorille, dit un autre, n'est qu'un homme méchant qui comprend tout, mais se tait par finesse pour mieux se venger de ses ennemis ; s'il le voulait, il parlerait comme nous ; entre eux, ces faux animaux s'entendent par signes, et ils sont convenus de ne jamais proférer que des cris sauvages propres à effrayer les hommes.

Une vieille négresse pressentait ce que nous étions, et nous le lui fit connaître avec une expression d'horreur !

— Je suis une des trois femmes mbandos enlevées en chasse par des gorilles, il y a trente-neuf ans. On parle souvent de ce grand malheur dans la tribu. J'étais la plus jeune. Les deux autres moururent, l'une de frayeur, l'autre en se débattant contre son ravisseur velu ; elle fut étouffée.

Quant à moi je survécus à l'étreinte du monstre ; il m'emporta dans sa main, il m'apporta des fleurs et des fruits ; il parut triste quand je le grondais ; il s'éloigna quand je le menaçais ; et se cachait dans les fourrés des hautes forêts pour me voir. Il était jaloux et grinçait des dents quand ses compagnons s'approchaient pour me regarder. Cependant il ne faisait peur et n'était malheureux, car je ne pouvais m'écouter à sa présence. Il était horrible ! Je le vois encore dans mes songes et je le réveille en poussant des cris. Comment ne suis-je pas morte ! Comment ai-je pu m'échapper par une nuit d'orage ! Je ne m'en souviens plus.

Suivant la croyance générale des nègres, l'esprit d'un homme mort s'incarne dans le corps du gorille pour faire le mal et accomplir les vengeances interrompues. Les malheureux qui ont pu se tirer d'affaire après avoir été surpris par ces grands singes, et revenus à leur village avec les ongles

des pieds et des mains arrachés, ont toujours prétendu avoir reconnu parmi leurs bourreaux les traits de leurs plus cruels ennemis morts depuis longtemps.

Les Fous affirmaient que, dans une chasse à Abuya, ils avaient aperçu sur le seuil d'une cabane charmante, construite par des gorilles douds sans doute du génie de l'architecture, un petit être moitié négroïde moitié singe ; mais au moment où ils se disposaient à l'enlever, ils durent se sauver à grande vitesse, car ils virent déboucher dans la clairière une troupe de gorilles furieux qui étranglèrent en quelques minutes deux de leurs compagnons.

La chasse au gorille est donc plus émouvante que celle du lion et de l'éléphant ; le danger réel se complique d'une sorte de malaise et d'effroi inexplicable. Cette sensation involontaire, dont les nègres ne peuvent se rendre compte, doit être l'origine des superstitions qui les dominent à l'endroit de ce singulier animal.

Nous raconterons prochainement la première entrevue de notre voyageur avec un gorille.

La superstition des nègres devient de plus en plus extravagante à mesure que l'on s'avance vers le sud-ouest. Ainsi, ils sont persuadés, à Apugni, que le blanc est de la famille des *sapadits* tribu très-reculée dans les terres, et dont tous les membres ont le pied fourchu de l'antlope. Rien ne les effraie d'avantage que la chevelure de l'homme blanc.

M. du Chailu obtint un succès d'enthousiasme chez les Apingis, qui lui décernèrent la couronne par acclamation. Cette population se distingue par des tendances philosophiques très-avancées. Quand un Apingi est amoureux de la femme de son voisin et que celle-ci n'est pas indifférente à sa passion, il peut l'élever à son aise, en remboursant à ce dernier la somme versée par lui à la famille. Et le mari n'a pas le droit de refuser la transaction. Cette législation pleine d'accommodement, ennemie des querelles et de l'effusion du sang, était propre à calmer les scrupules de notre voyageur ; mais il manquait absolument d'ambition, et un beau jour, transigeant de la royauté, il encaissa dans sa main de voyage son *kendo*, sceptre des autocrates apingis, péle-mêle avec des échantillons d'armes sauvages, de plumes, de pagues, de peaux d'animaux, et revint modestement en France avec le regret de ne rapporter que des gorilles... dessinés ou empaillés.

EMMANUEL GONZALES.

LE PAYS.

MONTREAL, 11 AOÛT 1869.

Taxe de l'eau.

Payez ce que vous devez pour l'eau le ou avant **SAMEDI, le 14 d'Aout courant, si vous voulez profiter de l'es-compte de CINQ pour cent.**

2 août. 230

Une question d'humanité.

Une nouvelle localité fondée par le *Constitutionnel* des Trois-Rivières, nous apprend qu'il y a un seul criminel dans la prison du district. Ce résultat est sans doute à l'honneur de la population ; mais en revanche, notre confrère y constate la présence de cinq ou six aliénés.

Voilà encore un de ces cas fréquents dont la simple constatation devrait suffire au gouvernement local pour lui faire adopter des mesures propres à empêcher le retour de faits aussi regrettables. Les rapports des inspecteurs relatent presque tous le séjour de malheureux aliénés dans nos divers prisons. L'an dernier, avant l'ouverture de la session, le *Pays* signalait cette monstruosité, se plût à croire que la chambre locale pourvoierait par une législation spéciale aux besoins de cette catégorie d'habitants. Il n'en fut rien, malheureusement, et le ministère eût tellement à débiter avec les hommes soi-disant sages, qu'il ne trouva pas le temps de s'occuper des autres. L'hon. M. Gauthier s'intéressa au sort des pensionnaires de l'asile de Beauport, et obtint pour l'établissement dont il est un des principaux actionnaires la bagatelle de \$125,000, ce fut tout.

Quant à rechercher les moyens de faire cesser une détention aussi barbare, aussi inhumaine, aussi contraire aux intérêts des individus, des familles, qu'à la société elle-même on n'en chercha aucun, et les prisons, comme avant, continuèrent à séquestrer de malheureux innocents que des soins intelligents, un traitement immédiat rendraient peut-être à la raison.

Le *Herald* de Montréal constatait dernièrement la présence de dix-huit aliénés à la prison de notre ville.

A Trois-Rivières, la prison en renferme six. Qu'on prenne un nombre proportionnel pour les autres prisons de district et l'on pourra avec le total mesurer fort convenablement une succursale de Beauport ou de St-Jean.

Aux Indes, les indigènes, persécutés que les fous sont inspirés de la Divinité, les laissent errer en toute liberté, pourvoient à leurs besoins, et les vénèrent comme sages ; ici nous les emprisonnons sous prétexte que nous sommes plus sages qu'eux.

C'est ce qui distingue la civilisation de la barbarie. Il y a dans cette différence de l'administration envers une classe intéressante et digne de commiseration à tous égards, une négligence coupable. Les médecins s'accroissent à dire qu'une foule de ces malheureux aliénés confinés dans

les prisons et devenus incurables, auraient peut-être pu revenir à la raison avec des soins et un traitement donnés à temps.

Quand donc l'administration prendra-t-elle des mesures pour que toute personne sans moyen et reconstruite par un docteur, soit immédiatement dirigée aux frais de la province ou de la localité sur l'asile le plus rapproché ? Si les asiles existants ne suffisent pas, qu'on les agrandisse ou qu'on en construise d'autres, mais qu'on ne soit plus exposé en visitant une prison à rencontrer six innocents en proie à une affection terrible, au lieu de prisonniers légalement condamnés à la détention ?

Un voyage princier.

Tous nos personnages politiques voyagent en ce moment. Les chefs de l'administration sont sur les routes, et le gouvernement n'est plus à Ottawa mais sur les chemins de la puissance. Son Excellence le Gouverneur Général, accompagné des principaux ministres, voyage sur les eaux du golfe. MM. Tilly et Kenny arpentent l'île du Prince Edouard tandis que M. McDougall fait ses malles pour le Nord-Ouest.

Mais ceux qui font le plus de bruit ce sont les commissaires du chemin de fer intercolonial. Sauf l'escorte, ces messieurs, aujourd'hui de retour, ont voyagé comme des princes. Un vapeur spécial a transporté leurs augustes personnes et les salves d'artillerie ont salué leur arrivée, tandis que des adresses éloquentes et des banquetts patriotiques leur étaient offerts par les populations reconnaissantes. A Miramichi, réception enthousiaste ; à Chatham, saluts d'artillerie et lunch au champagne.

Le *Daily Telegraph* a qui nous emprunte ces détails nous dit naïvement qu'une large tente avait été dressée par les employés du chemin de fer ainsi que par celles qui postulent pour une position. Une demi-douzaine au plus d'hommes désintéressés dans l'entreprise assistaient au banquet ! C'était donc une affaire de famille.

M. Mitchell a fait un *speech* ; M. Walsh en a fait un autre ainsi que M. Byrdes. Intéressant à ajouter que ces messieurs, avec la modestie qui les caractérise, se sont attribués l'honneur et la gloire de l'entreprise.

M. Walsh, président de la commission, a débité une petite pastorale, assurant qu'aucune partie du Canada n'offrait des sites aussi pittoresques que celles de cette bienheureuse contrée. Joignant l'agréable à l'utile, il a assuré que la route choisie était la meilleure de toutes ; puis il a donné mille éloges à son collègue M. Chandler, forcé de garder le lit par suite d'une indisposition.

Quant à M. Byrdes, il a vanté les ressources inépuisables du Nouveau-Brunswick, et assuré les habitants de cette province bienheureuse, qu'il n'y en avait aucune dans le Canada qui put l'égalier en ressources et en richesses de toutes espèces.

Ces phrases contiennent ce qu'on appelle au collège des fleurs de rhétorique, et qu'on nomme en politique des semelles électorales.

Aménités Internationales.

Tandis que le Gouvernement Impérial et celui du Canada échangent des péchés sur des péchés pour traiter de la fameuse question du retrait des troupes ; retraite, soit dit en passant, à laquelle l'Angleterre est bien résolue, mais que n'acceptent pas aussi joyeusement nos ministres, les vaisseaux de guerre croisent dans le golfe lardé de boulets les flancs des bateaux de pêche américains. C'est un passe-temps comme un autre ! Eh ! ma foi ! la vie du bord est si monotone qu'il faut bien parfois l'égayer.

Le *Herald*, de Charlottetown, assure que, jendi dernier, deux vaisseaux croiseurs de la marine de Sa Majesté se rendirent au milieu de plusieurs navires pêcheurs américains sur la côte Nord.

Toutes ces embarcations se balançaient coquettement sur leur ancre, accablées par malheur sur le sol sous-marin des pêcheries canadiennes. Un schooner qui tenta de s'échapper pour se soustraire à l'amende sans doute, fut invité à s'arrêter par le tir d'un coup à blanc ; mais comme il ne tint aucun compte de l'avertissement anodin, les matelots anglais, lui débêchèrent aussitôt un bel et bon boulet qui traversa son avant de tribord à tribord.

On ne peut que plaindre l'équipage qui eût pu souffrir de l'arrivée du projectile, mais on ne peut blâmer le navire anglais qui exécutait un devoir. Fallait pas qu'il y aille !

L'extrême Orient.

Il y a deux points dans le monde sur les quels se concentrent de grands intérêts, et qui sont appelés à jouer un grand rôle dans la recherche de l'équilibre universel, l'un des problèmes les plus importants que les générations présentes et prochaines auront à résoudre.

Ces deux points sont ce que l'on appelle généralement l'Orient et l'Extrême Orient.

L'Orient, pour les Européens, c'est la Turquie et l'Egypte ; l'Extrême Orient, ce sont les pays baignés par les mers de l'Inde et de la Chine. On sait les grandes questions que soulève la situation géographique et la situation politique de la Turquie et de l'Egypte. Le sultan Sébastopol et la canalisation de l'isthme de Suez sont de ces points de vue différents, deux épisodes capitaux du grand drame qui s'agit sur ce théâtre. De même les mers de l'Inde et de la Chine ont leurs drames latents, qui un jour, bientôt peut-être, auront leurs péripéties et étoufferont toutes les nations du monde au dénouement.

En attendant, chacun prépare son rôle et choisit sa place. Les Etats-Unis, comme les autres puissances, auront à de grands intérêts à débiter, et il est grandement temps qu'ils songent à y prendre pied, à côté des Anglais, des Français, des Hollandais, des Espagnols, qui ont et possèdent des colonies, comptoirs en temps de paix, ports d'approvisionnement et de refuge en temps de guerre. Plusieurs fois déjà nous avons appelé sur ce sujet l'attention du gouvernement américain ; mais il ne se presse guère ; il sera peut-être trop tard quand il y songera. En attendant, voici un exemple de la manière dont procède l'Angleterre, et des éléments dont elle a composé la position prépondérante qu'elle occupe dans cette partie éloignée du globe. Cet aperçu sera utile à deux points de vue ; il fera connaître l'importance d'un coin de terre bien choisi et habilement colonisé ; il donnera, de plus, une idée de la place que tient la nationalité chinoise dans les communications ou elle s'imprime.

La Grande Bretagne commande aujourd'hui, par ses trois établissements de Hong Kong, de Malacca et de Singapour, l'entre-deux mers, la sorte de plus précieux détroit qui sépare les mers des Indes de celles de la Chine. L'île de Singapour, que les navigateurs désignent sous le nom de caravane-séjour maritime de l'Inde, présente une position sans pareille au milieu des mers orientales. Voici l'histoire de son acquisition par la Grande Bretagne :

Un Anglais, Sir Stamford Raffles, avait gouverné très habilement l'île de Java pendant les temps qui précéderent la restitution de cette île au royaume des Pays Bas ; restitution opérée par suite des événements de 1814 et de 1815.

Ce gouverneur avait appris, pendant son administration, à bien connaître la navigation entre les mers de l'Inde, la mer de Chine et le magnifique archipel qui faisait retour au royaume des Pays Bas. En jetant les yeux sur le détroit de Malacca qui représentait la route la plus courte pour aller de Ceylan, de Madras, de Calcutta dans les mers de cette archipel et de l'Inde Chine, il aperçut un modeste îlot très voisin de la pointe de Malacca. Cet îlot était Singapour. Il s'assura que ce rocher protégeait un mouillage vaste et sûr ; chose que les Anglais recherchent en premier lieu partout, et il proposa au gouvernement anglais d'acquiescer cet îlot pour quelques livres sterling.

L'îlot dépendait d'une possession voisine à la tête de laquelle était un pauvre diable qui consentait sans peine au marché qui lui fut soumis. Singapour devint possession anglaise en 1818. Il s'agit d'abord de faire de cette île un port de relâche, qui fut en même temps un port franc, c'est-à-dire le rendez-vous de la navigation commerciale des Indes.

A Singapour, il n'y a pas de droits d'entrée ni de sortie, de taxe de navigation, ni sur les bâtiments britanniques, ni sur les bâtiments étrangers. Les pirates eux-mêmes, pourvu qu'ils n'aient pas sur leur compte quelques forfaits trop récents, peuvent venir, dans le plus libre des marchés maritimes, armer ou désarmer et vendre un butin dont l'origine est suspecte.

La ville de Singapour fut fondée après d'un misérable hameau de pêcheurs malais, il y a cinquante années de cela, et pendant cette période une cité riche, bien bâtie, peuplée, s'est développée sur une plage auparavant déserte, ville cosmopolite, où, marchands, artisans, financiers, armateurs, industriels de toute espèce, vivent en paix, en pleine voie de prospérité, sous un gouvernement respecté. Singapour possède une population de 75,000 âmes au moins. C'est un entrepôt, un marché maritime où se concentrent les habitants de toutes les nations : Européens, Hindous, Chinois, Malais, Javanais, Cafres, populations de l'Océanie, etc., etc.

C'est l'étape par excellence pour la navigation commerciale de l'Océanie et de la Chine. La ville s'étend sur la côte méridionale de l'île au fond d'un anse dans laquelle débouchent deux cours d'eau. Une large plage est réservée pour les opérations d'embarquement, et pour la circulation des voitures de luxe quand vient l'heure de la fraîcheur du soir. Les Européens, avec leurs maisons de briques et leurs vastes magasins, habitent dans le centre, où sont les édifices publics, la banque, l'Eglise, les hôtels, les cafés, et, sur une hauteur, le palais du gouverneur et ses jardins. Au delà du cours d'eau de l'Ouest, on trouve les grands magasins britanniques et la colonie chinoise. Cette colonie est riche, active, infatigable, industrielle. Elle a bâti ses petites demeures et ses boutiques sur la rue, dans le même style que dans un port du Céleste Empire. Elle a construit une grande pagode.

Au delà du ruisseau de l'Est ; il y a le quartier des Malais, des Arabes, des Javanais et de tous les insulaires du grand archipel voisin. Il faut voir, dans les campagnes environnantes, les habitations isolées de l'Inde, et nomades bangalos, que les riches commerçants ont élevés pour respirer l'air et se divertir. On se croirait sur les bords du Gange. Tout est élégant, confortable, léger, gracieux dans ces abris. Epaiss ombrage, verdure, fleurs perpétuelles, eaux jaillissantes, tout se réunit pour donner à ces villas un attrait que ne possèdent pas les plus belles résidences européennes. Au sud est de la ville se déploie la vaste rade où des navires sans nombre, abrités par des îlots, trouvent un ancrage profond, sûr et commode. Tous les pavillons de l'Orient flottent dans cette vaste enceinte maritime.

Un mot encore au sujet des Chinois de Singapour ; ils exercent à tous les états, la plupart en plein air ; ils sont maçons, charpentiers, menuisiers, forgerons, argentiers, orfèvres, armu-

riers, bouchers, barbiers, traiteurs, etc.

Ce sont eux qui sont véritablement les travailleurs et les producteurs. Ce sont eux qui défrichent les jungles, créent les plantations, frayent les routes, reconstruisent la sauvagerie et ouvrent la voie à toutes les exploitations. Sans les Chinois, les tigres viendraient encore hurler aux portes de la ville, et celle-ci serait livrée à une éternelle zone courrant le long de la baie. Au lieu de cela, l'île entière est aujourd'hui habitable ; les cours d'eau endigués et purgés des caïmans qui l'infestaient. Les plantations et les résidences somptueuses, étagées à tous les degrés, sur tous les plateaux, sur tous les versants, dans toutes les vallées, attestent le calme et la sécurité ; tandis que les grandes factoreries de l'Inde, le mouvement des entrepôts et l'activité de la navigation attestent la prospérité et l'importance de cet îlot qui, il y a moins d'un demi-siècle, n'était qu'un grain de sable au milieu de l'Océan.

Décédé en cette ville, le 9 courant, J. Bte. Auguste Valois, âgé de 19 ans et onze mois, fils de Narcisse Valois, etc.

Les funérailles auront lieu demain, le 12 courant. Le convoi funéraire partira, à 7 heures A. M., de la résidence de la famille, No. 38, rue St-Antoine, pour se rendre à la cathédrale, et de là au cimetière d'Hochelaga où se fera la sépulture.

INFORMATIONS.

L'état financier des chemins de fer, pour le mois de juin 1869, indique une augmentation d'à-peu-près cent cinquante mille piastres sur le mois correspondant de l'année dernière.

On dit que le gouvernement a reçu du ministre des colonies un projet de la proclamation impériale qui annexera le territoire du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. On pense que le cabinet suggérera quelques changements.

M. McDougall partira pour la Rivière-Rouge la semaine prochaine.

Les patates pourrissent, en grande quantité, dans les environs d'Ottawa.

Les directeurs du chemin de fer de Québec et Gaspé ont demandé aux actionnaires le paiement des deux premiers versements sur le capital souscrit de la compagnie.

Un journal d'Halifax publiait, samedi matin, une réquisition demandant au maire de convoquer une assemblée dans le but de faire des arrangements pour la réception du gouverneur-général.

Le maire répondit que l'assemblée aurait lieu, aux salles du conseil-ville, dans la première-midi du même jour.

A l'heure indiquée, il n'y avait pas plus de vingt personnes dans la salle, et parmi elles on en comptait plusieurs qui étaient venues dans le but de s'opposer à toute démonstration.

On présenta au maire une lettre signée par un grand nombre de partisans du rappel de la Nouvelle-Ecosse, et dans laquelle on exprimait de l'assemblée jusqu'à la semaine prochaine, afin que l'avis de convocation soit publié d'avance et mieux connu.

L'assemblée fut ajournée au lendemain (jeudi). Les démarches de quelques adversaires de la confédération laissent croire que notre gouverneur-général et ses ministres se convaincront dans ce voyage, que l'opinion publique de la Nouvelle-Ecosse n'est pas changée sur la question de confédération.

On lit dans le *Journal de Québec* : Les commissaires du chemin de fer Intercolonial, demandent des souscriptions pour quatre nouvelles sections de la route dont voici les numéros d'ordre ainsi que les noms des localités où elles se trouvent.

La 8^{me} s'étend de Rimouski, de l'extrémité de la 5^{me} et s'arrête à la rivière Metis. Elle a une longueur de 20 milles et demi.

La section 9^{me} part de la 6^{me} dans le Nouveau-Brunswick et se termine non loin de Bathurst. Elle s'étend sur une longueur de 20 milles et demi.

La section 10^{me} se trouve au Nouveau-Brunswick, part de Newcastle et s'arrête à Bathurst.

La section 11^{me} est dans la Nouvelle-Ecosse ; elle part de l'extrémité de la section 7^{me} pour finir à Truro, où il y a un chemin de fer. Cette section aura 21 milles et demi de longueur.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} octobre.

A propos de l'immigration française dans notre province, on annonce qu'une demoiselle Bernier, demeurant depuis longtemps du projet, ferait venir à ses frais, le printemps prochain, trente familles françaises pour se fixer en Canada.

Mlle. Bernier est habilement secondée dans sa généreuse entreprise par M. le consul-général de France et M. Joly, député de Lotbinière aux deux chambres.

Dernièrement, M. Chambers a présenté, dans le parlement anglais, un projet de loi tendant à légaliser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

Les adversaires de la mesure ont demandé de la retarder.

M. Gladstone s'est prononcé en faveur du projet, et contre l'opposition.

La mesure a été ajournée à plus tard.

Un journal veut que Sir Francis Hincks prenne place, encore une fois, dans notre parlement canadien.

M. McDougall devant être nommé lieutenant-gouverneur, Sir Francis se présenterait dans le comté de Lennox pour le remplacer, et deviendrait le successeur de l'hon. John Rose au poste de ministre des finances.

On lit dans le *Courier du Canada* :

« Les journaux des provinces maritimes commentent, par le temps qui court, une lettre d'un député néo-écossais, M. Burpee, qui est en même temps un grand contrebandier de chemin de fer, sur la possibilité et l'utilité d'une voie ferrée canadienne reliant l'Atlantique au Pacifique. »

M. Burpee évalue la longueur de cette voie projetée à 3,515 milles d'un rivage à l'autre, et il soutient avec assez de raison qu'elle serait sous tous les rapports, supérieure au chemin de fer Pacifique

